

7.1	La formation continue : évolution	216
7.2	La formation continue dans les Greta	218
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	220

Présentation

En 2009, soit quatre ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 31,3 milliards d'euros [1]. Elle s'accroît de 4,1 % par rapport à 2008 alors que le PIB (produit intérieur brut) diminue. Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises engagent 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines avec respectivement 16 et 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représente 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques et Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que la région. Les sommes engagées par les administrations publiques et par Pôle emploi (et l'Unedic auparavant) ont fortement augmenté (+ 23,9 %)

Les jeunes bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (59 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 13 % de la dépense de formation. Les personnes en emploi (dans le secteur public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 61 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise en 2009 un chiffre d'affaires de 811 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 5 % par rapport à 2008 [3]. L'activité a augmenté dans les Greta (+ 7 %) et dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 3 %). Le nombre de stagiaires suit la même tendance que le chiffre d'affaires dans les établissements de l'enseignement supérieur, et augmente plus fortement dans les Greta (+ 5 %).

Le nombre global d'heures-stagiaires progresse (+ 2 %). Il augmente fortement dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 5 %) mais baisse dans les Greta (- 2 %).

Définitions

Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent les fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises

Depuis 1993, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève en 2008 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. En 2008, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

Stagiaires, heures-stagiaires, Greta

Voir 7.2.

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- [3] MEN-MESR DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

📄 Pour en savoir plus

- « DARES Analyses, novembre 2011 », n° 082, DARES.
- Notes d'Information, 11.08, 11.04.

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009 (en %)	Évolution 2009/2008 (en %)
État	4 596	4 470	4 655	4 403	4 821	4 996	16	3,6
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 456	1 325	1 180	1 293	1 410	1 747	6	23,9
<i>dont : autres administrations publiques</i>	<i>160</i>	<i>157</i>	<i>171</i>	<i>197</i>	<i>212</i>	<i>284</i>	<i>1</i>	<i>34,0</i>
<i>Unedic et Pôle emploi</i>	<i>1 296</i>	<i>1 168</i>	<i>1 009</i>	<i>1 096</i>	<i>1 198</i>	<i>1 463</i>	<i>5</i>	<i>22,1</i>
Régions	2 715	3 410	3 793	4 144	4 217	4 408	14	4,5
Autres collectivités territoriales	45	44	48	49	62	60	€	-3,2
Entreprises	10 060	10 530	11 174	11 999	12 778	12 950	41	1,3
Ménages	960	970	1 029	1 080	1 160	1 103	4	-4,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 832	20 749	21 879	22 968	24 448	25 264	81	3,3
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 909	4 885	4 991	5 320	5 638	6 051	19	7,3
Total	24 741	25 634	26 870	28 288	30 086	31 315	100	4,1

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009 (en %)	Évolution 2009/2008 (en %)
Jeunes	5 967	6 370	6 808	7 359	7 502	7 907	25	5,4
Apprentissage	3 843	4 048	4 447	4 752	4 954	5 471	17	10,4
Alternance/professionnalisation	1 270	1 300	1 234	1 365	1 374	1 196	4	-13,0
Formation et accompagnement des jeunes	854	1 022	1 127	1 242	1 174	1 240	4	5,6
Demandeurs d'emploi	3 623	3 551	3 447	3 194	3 475	3 801	13	9,4
Agents du secteur public	4 790	4 803	4 944	5 263	5 607	6 024	19	7,4
Personnes en emploi du secteur privé	9 970	10 582	11 420	12 167	13 101	13 208	42	0,8
Investissement	391	343	288	359	401	375	1	-6,4
Total	24 741	25 649	26 907	28 342	30 086	31 315	100	4,1

[3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	
	2008	2009	(2) 2008	2009	2008	2009
Greta	422,4	(3) 450,7	479 000	(3) 504 500	53 000	(3) 51 900
Enseignement supérieur	349,0	360,0	434 000	448 000	61 000	64 000
<i>dont universités et grandes écoles</i>	<i>241,0</i>	<i>252,0</i>	<i>351 000</i>	<i>362 000</i>	<i>46 000</i>	<i>49 000</i>
Total éducation nationale	771,4	810,7	913 000	952 500	114 000	115 900

(1) Ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Le nombre de stagiaires a été corrigé en 2008 par rapport à l'édition précédente pour tenir compte du changement de mode de gestion des publics inter-âge à l'université entre 2008 et 2009.

(3) Données révisées par rapport à l'édition précédente.

Présentation

En 2010, plus de 2 000 établissements secondaires publics regroupés au sein de 216 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 542 200 stagiaires pour une durée moyenne de prestations d'un peu moins d'une centaine d'heures par individu.

Les effectifs de stagiaires sont repartis à la hausse depuis 2006 et celle-ci s'accélère un peu en 2010 (+ 7 % entre 2009 et 2010, + 5 % entre 2008 et 2009) [1]. Dans le même temps, le nombre total des heures qui leur sont consacrées a diminué, entraînant une baisse de plus d'une trentaine d'heures de la durée moyenne de prestation par stagiaire (95 en 2010 contre 132 en 2006). Entre 2009 et 2010, le nombre des heures-stagiaires est resté stable.

Le volume financier généré par les Greta a atteint 483 millions d'euros en 2010, en progression de 7 % par rapport à l'année précédente [2]. Cette progression concerne les trois quarts des académies : entre 2009 et 2010, le chiffre d'affaires diminue dans les académies de Corse et de Lille (- 6 %), de Bordeaux (- 5 %), de Nancy-Metz et de Strasbourg (- 4 %), de Paris et de La Réunion (- 1 %). Il augmente partout ailleurs, le plus fortement dans les académies des Antilles, de Dijon et de Poitiers (+ 28 % et plus).

On constate un renforcement des produits financiers d'origine publique : entre 2009 et 2010, les fonds publics augmentent de 15 % alors que les fonds d'origine privée diminuent (- 1 %). Cette tendance générale peut être rapprochée de la montée du chômage engendrée par la crise économique, les demandeurs d'emploi constituant un public cible pour les actions de formation continue des Greta. En 2010, 55 % du financement global des actions des Greta est d'origine publique contre 51 % en 2009. Quatre académies seulement sont financées pour plus de 50 % par des fonds privés contre une dizaine en 2009 : les académies de Nice et de Lyon, mais surtout les académies de Bordeaux et de Paris dont le chiffre d'affaire dépend pour 70 % de fonds privés (entreprises, Opca ou individus) [3]. À l'opposé, en Guyane et en Guadeloupe, ainsi que dans les académies de Corse, de Limoges et d'Amiens, le financement des actions des Greta est assuré pour plus de 70 % par des fonds d'origine publique.

Définitions

Le réseau des Greta

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale (MEN). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre le potentiel éducatif du MEN au service de la formation continue des adultes. Dans les années récentes, l'offre du réseau des Greta s'est élargie à de nouvelles prestations : orientation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Heures-stagiaires

(Stagiaires) X (durée en heures des prestations).

Sources :

- MEN-MESR DEPP

Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

- MEN DGESCO pour les données 2008.

 Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	51,8
Stagiaires (en milliers)	518	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	(1) 504,5	542,2

(1) Donnée révisée.

[2] Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	(1) 2009	2010
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	229,5	264,2
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	221,2	219,0
Total	403,1	410,0	419,3	405,3	406,1	400,0	398,1	401,4	422,4	450,7	483,2

(1) Données révisées.

[3] Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2010 (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	11 720	10 267	21 987	53,3	4,6	21 895
Amiens	11 415	4 268	15 683	72,8	3,2	15 186
Besançon	3 873	2 942	6 814	56,8	1,4	6 643
Bordeaux	5 509	12 809	18 319	30,1	3,8	16 782
Caen	8 887	4 376	13 262	67,0	2,7	13 188
Clermont-Ferrand	8 847	5 985	14 832	59,6	3,1	14 366
Corse	1 160	468	1 629	71,2	0,3	1 515
Créteil	21 331	16 317	37 648	56,7	7,8	37 113
Dijon	6 568	5 992	12 560	52,3	2,6	12 510
Grenoble	18 082	16 204	34 286	52,7	7,1	29 510
Lille	14 274	9 837	24 111	59,2	5,0	23 075
Limoges	5 224	2 041	7 266	71,9	1,5	6 924
Lyon	7 556	11 337	18 893	40,0	3,9	17 884
Montpellier	11 832	8 447	20 278	58,3	4,2	19 010
Nancy-Metz	15 057	7 580	22 637	66,5	4,7	19 849
Nantes	8 506	8 656	17 162	49,6	3,6	16 328
Nice	5 991	6 942	12 933	46,3	2,7	12 345
Orléans-Tours	9 239	6 741	15 980	57,8	3,3	13 955
Paris	8 265	18 898	27 163	30,4	5,6	22 397
Poitiers	7 299	4 336	11 635	62,7	2,4	11 171
Reims	6 588	4 894	11 482	57,4	2,4	10 849
Rennes	10 551	7 933	18 484	57,1	3,8	17 384
Rouen	11 947	7 472	19 419	61,5	4,0	19 120
Strasbourg	8 502	6 985	15 486	54,9	3,2	11 745
Toulouse	12 065	11 410	23 475	51,4	4,9	22 551
Versailles	14 418	12 306	26 724	54,0	5,5	26 244
Guadeloupe	1 965	511	2 476	79,4	0,5	2 226
Guyane	2 837	149	2 986	95,0	0,6	2 710
Martinique	2 806	1 357	4 163	67,4	0,9	3 808
La Réunion	1 929	1 506	3 435	56,2	0,7	2 836
France métró + DOM	264 242	218 966	483 207	54,7	100,0	451 117

Présentation

En 2010, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 446 400 stagiaires contre 448 200 en 2009 [1]. Cette relative stabilité s'obtient malgré la diminution des stagiaires dans les universités (- 3 %) car les écoles et les grands établissements (+ 15 %) si l'on ne tient pas compte en 2010 d'Agrosup Dijon, voir « Définitions ») et le Cnam (+ 3 %) gagnent des stagiaires et des auditeurs par rapport à 2009. Dans les universités, si les effectifs de salariés et de demandeurs d'emploi augmentent de 1 %, le public des conférences interâge et les professions libérales diminuent respectivement de 15 et de 10 % en 2010. Continuant sa progression, le nombre des stagiaires sous contrat de professionnalisation augmente de 10 % (14 200 contrats en alternance signés). Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités augmente de 9 %. La durée moyenne des stages gagne 17 heures en une année et s'établit à 153 heures. On peut noter notamment l'allongement de la durée moyenne des stages proposés par les entreprises à leurs salariés au titre du plan de formation de l'entreprise qui passe de 91 à 94 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 388 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2009 [2]. Les recettes des universités qui représentent 63 % de l'ensemble progressent de 7 %, le Cnam de 8 % et les écoles et les grands établissements de 19 %, (principalement en raison de la participation d'Agrosup Dijon à l'enquête de 2010). L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités se confirme avec un ratio de 66,9 % des fonds privés dont 43,5 % en provenance des entreprises et des Opca, et 23 % en provenance des individuels payants. En 2010, la part des contributions financée par les stagiaires s'accroît de 1,9 % en 2009 à 3,1 % en 2010. Parmi les ressources publiques qui diminuent légèrement et représentent 23,1 % de l'ensemble des financements, la part des subventions régionales (12,7 %) perd un point et demi. Les autres ressources des universités (contrats avec des prestataires et ressources propres) passent de 7,0 % à 9,9 % de l'ensemble du chiffre d'affaires de la formation continue.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Définitions

Champ

Tous les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On regroupe, sous la catégorie « universités », les universités et leurs composantes, les trois INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les universités de technologie et Paris-Dauphine. La seconde catégorie « grands établissements et écoles » comprend l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles rattachées aux universités (IEP, IAE, ingénieurs), les écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités et, pour la première fois, Agrosup Dijon. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du Cnam et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années cinquante, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) offre plus d'autonomie et de souplesse aux universités pour développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP

Institut national polytechnique.

Opca

Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DAEU

Diplôme d'accès aux études universitaires successeur de l'ESEU. Créé en 1957, il permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

DIF

Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Pour en savoir plus

Note d'Information, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Répartition des stagiaires (en milliers) et heures-stagiaires (en millions) par type de dispositif, année civile 2010 (France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)			Grands établissements et écoles (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	102,4	9,7	94	13,1	1,2	93
Crédit individuel de formation	13,4	4,2	312	0,4	0,1	332
Sous contrat de professionnalisation	14,2	7,9	558	0,1	0,0	501
Total salariés	130,0	21,8	167	13,6	1,4	102
Demandeurs d'emploi	38,8	10,5	271	1,1	0,7	657
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>29,0</i>	<i>7,4</i>	<i>254</i>	<i>1,1</i>	<i>0,1</i>	<i>622</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	137,3	16,7	122	4,3	1,9	446
<i>dont interâges</i>	<i>56,3</i>	<i>4,9</i>	<i>86</i>	-	-	-
Prof. libérales, commerçants, artisans	30,9	2,5	81	1,9	0,1	36
Ensemble	337,1	51,5	153	20,9	4,1	197

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	16,9	3,2	189	132,4	14,1	106
Crédit individuel de formation	0,3	0,1	377	14,1	4,4	314
Sous contrat de professionnalisation	1,2	0,4	366	15,5	8,4	543
Total salariés	18,3	3,7	203	161,9	26,9	166
Demandeurs d'emploi	8,8	2,0	222	48,8	13,2	271
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>4,0</i>	<i>0,9</i>	<i>228</i>	<i>34,1</i>	<i>8,4</i>	<i>245</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	58,4	10,0	172	200,0	28,6	143
<i>dont interâge</i>	<i>0,6</i>	<i>0,1</i>	<i>204</i>	<i>56,9</i>	<i>5,0</i>	<i>88</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,9	0,4	135	35,7	3,0	83
Ensemble	88,5	16,1	182	446,4	71,7	161

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2010 (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Grands établissements et écoles (1)	Total (hors Cnam)	Cnam (1)	Ensemble	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	63,7	26,2	8,4	72,0	39,6	111,6	28,8
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,3	0,1	0,4	0,7	0,0	0,7	0,2
Total entreprises	64,0	26,3	8,7	72,7	39,6	112,4	29,0
Organismes collecteurs des fonds (Opcv)	41,8	17,2	2,2	44,0	6,2	50,2	12,9
Contrats avec particuliers	49,5	20,3	4,2	53,7	13,9	67,7	17,5
Contrats des stagiaires	7,6	3,1	0,7	8,3	2,9	11,3	2,9
Total particuliers et stagiaires	57,1	23,5	4,9	62,1	16,9	78,9	20,4
Ensemble des fonds privés	162,9	66,9	15,8	178,8	62,7	241,5	62,3
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
Pour la formation de leurs agents	13,6	5,6	3,4	17,0	0,6	17,5	4,5
Pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	1,1	0,4	1,4	2,5	0,7	3,2	0,8
- de l'État	5,3	2,2	0,7	6,0	0,5	6,5	1,7
- des régions	31,0	12,7	0,6	31,6	37,8	69,4	17,9
- Pôle Emploi	1,0	0,4	0,1	1,1	3,4	4,4	1,1
Autres ressources publiques	4,3	1,8	0,1	4,4	3,3	7,7	2,0
Ensemble des fonds publics	56,2	23,1	6,3	62,5	46,3	108,8	28,1
Autres organismes de formation	12,8	5,2	3,0	15,7	3,2	19,0	4,9
Autres ressources de la formation continue	11,5	4,7	3,2	14,7	3,6	18,3	4,7
Ensemble	243,4	100,0	28,3	271,7	115,8	387,5	100,0

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».